



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement Sainte-Foy–Sillery

RÈGLEMENT R.A.3V.Q. 97

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT SAINTE-FOY–SILLERY SUR LA
TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES
FRAIS RELATIVEMENT À CERTAINES ACTIVITÉS DE LOISIR
ET À CERTAINS PLATEAUX RÉCRÉATIFS**

**Avis de motion donné le 9 mars 2009
Adopté le 14 avril 2009
En vigueur le 21 avril 2009**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais afin d'imposer la tarification applicable pour l'utilisation des plateaux récréatifs et pour la fourniture des activités sportives ou de loisir; du Programme Vacances-Été, du marché aux puces de Sainte-Foy ainsi que des équipements patrimoniaux qui relèvent de la responsabilité du conseil d'arrondissement.

Ce règlement a effet à compter du 1^{er} avril 2009.

RÈGLEMENT R.A.3V.Q. 97

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT SAINTE-FOY-SILLERY SUR LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT À CERTAINES ACTIVITÉS DE LOISIR ET À CERTAINS PLATEAUX RÉCRÉATIFS

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SAINTE-FOY-SILLERY, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 12.9 du *Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.R.A.3V.Q. chapitre T-1 et ses amendements, est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« **12.9.** La tarification pour la location de locaux dans divers équipements culturels ou de loisir est, jusqu'à la date de prise d'effet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines activités de loisir et à certains plateaux récréatifs*, R.A.3V.Q. 97, imposée comme suit : ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 12.9, de ce qui suit :

« CHAPITRE III.5.1

« TARIFICATION POUR LA LOCATION DE LOCAUX OU DE PLATEAUX RÉCRÉATIFS

« **12.9.0.1.** Dans le présent chapitre, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« bloc » : une période maximale de trois heures consécutives;

« organisme reconnu » : un organisme reconnu par une résolution du conseil d'arrondissement;

« promoteur » : un promoteur est une personne physique ou morale qui a conclu un contrat avec la ville afin d'agir à ce titre dans l'arrondissement;

« série » : une suite consécutive ou non d'au moins cinq blocs dans une saison d'activités.

« **12.9.1.** La tarification relative à la location de locaux et à l'utilisation d'équipements patrimoniaux relevant de la compétence du conseil

d'arrondissement est, à compter de la date de prise d'effet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines activités de loisir et à certains plateaux récréatifs*, R.A.3V.Q. 97, imposée comme suit :

Service, équipement ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Location d'une salle d'exposition ou d'une salle multimédia à l'Expo-Théâtre de la Visitation	Salle uniquement	Tous sauf un organisme reconnu	300 \$ / période maximale de six heures ou 500 \$ / période de plus de six heures
	Salle avec équipement audiovisuel et technicien	Tous sauf un organisme reconnu	600 \$ / période maximale de six heures ou 800 \$ / période de plus de six heures
	Salle uniquement ou salle avec équipement audiovisuel et technicien	Organisme reconnu	Gratuit
2° Location de la salle d'accueil de 1953 du Centre d'interprétation historique de Sainte-Foy	Sans objet	Tous sauf un organisme reconnu	300 \$ / période maximale de six heures ou 500 \$ / période de plus de six heures
		Organisme reconnu	Gratuit
3° Location de la sacristie du site historique de la Visitation	Salle uniquement	Tous sauf un organisme reconnu	300 \$ / période maximale de six heures ou 500 \$ / période de plus de six heures
		Organisme reconnu	Gratuit
	Salle avec un piano accordé	Tous sauf un organisme reconnu	500 \$ / période maximale de six heures ou 700 \$ / période de plus de six heures
		Organisme reconnu	Gratuit

Service, équipement ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
4° Location de la Maison des Jésuites, sans la chapelle	Sans objet	Tous sauf un organisme reconnu	300 \$ / période maximale de six heures ou 500 \$ / période de plus de six heures
		Organisme reconnu	Gratuit
5° Location de la chapelle de la Maison des Jésuites	Sans objet	Tous sauf un organisme reconnu	150 \$ / période maximale de six heures ou 250 \$ / période de plus de six heures
		Organisme reconnu	Gratuit
6° Location de la Villa Bagatelle	Sans objet	Tous sauf un organisme reconnu	300 \$ / période maximale de six heures ou 500 \$ / période de plus de six heures
		Organisme reconnu	Gratuit
7° Visite réservée d'un groupe dans une salle d'exposition ou une salle multimédia à l'Expo-Théâtre de la Visitation, la salle d'accueil de 1953 du Centre d'interprétation historique de Sainte-Foy, la sacristie du site historique de la Visitation, la Maison des Jésuites, la chapelle de la Maison des Jésuites, la Villa Bagatelle	Sans objet	Groupe d'enfants	Gratuit
		Groupe d'adultes	3 \$ / personne

« **12.9.2.** La tarification relative à la location de locaux ou de plateaux récréatifs dans un équipement de loisir relevant de la compétence du conseil d'arrondissement est, à compter de la date de la prise d'effet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines*

activités de loisir et à certains plateaux récréatifs, R.A.3V.Q. 97, imposée comme suit :

Service, équipement ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Plateaux intérieurs	Badminton	Tous	12 \$ / heure
	Classe (local)	Tous	15 \$ / heure
	Gymnase simple	Tous	35 \$ / heure
	Gymnase double	Tous	65 \$ / heure
	Salle polyvalente	Tous	26 \$ / heure
	Centre sportif de Sainte-Foy avec glace	Tous	140 \$ / heure
	Centre sportif de Sainte-Foy sans glace	Tous	80 \$ / heure
	Terrain de pétanque intérieur	Tous	25 \$ / heure
	Aréna Jacques-Côté avec glace sur semaine et de jour	Tous	85,46 \$ / heure
	Aréna Jacques-Côté avec glace le soir et les fins de semaine	Tous	153,83 \$ / heure
	2° Plateaux extérieurs	Terrain de balle	Tous
Terrain de soccer		Tous	50 \$ / heure
Terrain de soccer synthétique		Tous	100 \$ / heure
Terrain de tennis (4 courts)		Tous	30 \$ / heure
Terrain de pétanque extérieur		Tous	Gratuit
Terrain de volleyball		Tous	Gratuit
Terrain de basketball		Tous	Gratuit
Glaces extérieures		Tous	40 \$ / heure
Piscine extérieure		Tous	50 \$ / heure ou 300 \$/ jour et frais de sauveteur en sus

Service, équipement ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
3° Piscine Sylvie-Bernier	Grand bassin	Tous	110 \$ / heure ou 500 \$ / jour et frais de sauveteur en sus
	Demi-bassin	Tous	65 \$ / heure et frais de sauveteur en sus
	Petit bassin	Tous	40 \$ / heure et frais de sauveteur en sus
4° Piscine Jacques-Amyot	Grand bassin	Tous	65 \$ / heure ou 350 \$ / jour et frais de sauveteur en sus
	Demi-bassin	Tous	55 \$ / heure et frais de sauveteur en sus
5° Location d'un local polyvalent correspondant à une classe, une salle de réunion ou un espace pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes	Sans objet	Tous sauf un organisme reconnu	15 \$ / heure
		Promoteur	27 \$ / bloc ou 25 \$ / bloc en série
		Organisme reconnu	Gratuit
6° Location d'un local polyvalent correspondant à deux classes, un local spécialisé ou la salle multifonctionnelle de la bibliothèque Charles-H. Blais	Sans objet	Tous sauf un organisme reconnu	28 \$ / heure
		Promoteur	50 \$ / bloc ou 39 \$ / bloc en série
		Organisme reconnu	Gratuit
7° Location d'une grande salle pouvant accueillir un groupe d'un minimum de 100 personnes au :	Sans objet		
• Centre communautaire Claude-Allard		Tous sauf un organisme reconnu	40 \$ / heure plus frais fixes de 45 \$ ménage ou de 80 \$ ménage, montage et démontage de la salle
• Centre communautaire Noël-Brulart		Promoteur	50 \$ / bloc en série, plus frais fixes de 45 \$ ménage ou de 80 \$ ménage,

Service, équipement ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
			montage et démontage de la salle
• Centre artistique		Organisme reconnu	Gratuit
8° Sauveteur pour les piscines publiques	Sans objet	Tous	25 \$ / heure

Lorsque l'un des tarifs indiqués au présent article indique la mention « et frais de sauveteur en sus », il faut alors ajouter en plus de ce tarif des frais de 25 \$ l'heure pour l'utilisation d'un sauveteur qui est nécessaire à la réalisation de l'activité visée. Dans un tel cas, des frais minimum de deux heures d'utilisation d'un sauveteur sont imposés à la clientèle en plus du tarif applicable au service ou bien offert.

Le tarif horaire imposé au présent article pour le Centre sportif de Sainte-Foy avec glace est réduit de 50 % si la période de location est établie du lundi au vendredi de 6 heures à 17 heures, à l'exclusion des périodes de congé férié. De même, pour la location du Centre sportif de Sainte-Foy avec glace, le tarif horaire est réduit de 40 % si la période de location est d'au moins huit heures réparties sur au plus sept jours consécutifs. Cependant cette dernière tarification n'est pas applicable si la réduction de 50 % prévue au présent alinéa trouve application.

Les taxes applicables sont incluses aux tarifs du présent article.

« CHAPITRE III.5.2

« TARIFICATION D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE OU DE LOISIR

« **12.9.3.** La tarification pour l'inscription à une activité sportive ou de loisir est, à compter de la date de la prise d'effet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines activités de loisir et à certains plateaux récréatifs*, R.A.3V.Q. 97, imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
Piscines Sylvie-Bernier et Jacques-Amyot	Combiné aquajogging et natation – adulte – dix semaines	Tous	47 \$
1° Cours de conditionnement physique aquatique	Combiné aquajogging et natation – adulte – 13 semaines	Tous	55 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	Combiné aquaforme et aquajogging – adulte – dix semaines	Tous	47 \$
	Combiné aquaforme et aquajogging – adulte – 13 semaines	Tous	55 \$
	Aquaforme – dix semaines X deux cours / semaine	Tous	89 \$
	Aquaforme – 13 semaines X deux cours / semaine	Tous	107 \$
	Aquaforme – sept semaines X deux cours / semaine	Tous	63 \$
	Aquaforme – Aînés – dix semaines X deux cours / semaine	Tous	78 \$
	Aquaforme – Aînés – 13 semaines X deux cours / semaine	Tous	95 \$
	Aquaforme – Aînés – sept semaines X deux cours / semaine	Tous	55 \$
	Aquaforme – Aînés – 13 semaines X un cours / semaine	Tous	48 \$
	Aquaforme – Aînés – dix semaines X un cours / semaine	Tous	39 \$
	Aquaforme – Aînés – sept semaines X un cours / semaine	Tous	27 \$
	Aquaforme – Taille forte – dix semaines X deux cours / semaine	Tous	89 \$
	Aquaforme – Taille forte – 13 semaines X deux cours / semaine	Tous	107 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	Aquaforme – Taille forte – sept semaines X deux cours / semaine	Tous	63 \$
	Aquajogging – Aînés – 13 semaines X un cours / semaine	Tous	48 \$
	Aquajogging – Aînés – dix semaines X un cours / semaine	Tous	39 \$
	Aquajogging – adulte – 13 semaines X deux cours / semaine	Tous	107 \$
	Aquajogging – adulte – dix semaines X deux cours / semaine	Tous	89 \$
Piscines Sylvie-Bernier et Jacques-Amyot 2° Programme de la Croix-Rouge	Étoile de mer – neuf semaines	Tous	50 \$
	Canard – neuf semaines	Tous	50 \$
	Tortue de mer – neuf semaines	Tous	50 \$
	Salamandre – neuf semaines	Tous	50 \$
	Poisson de lune – neuf semaines	Tous	50 \$
	Crocodile – neuf semaines	Tous	50 \$
	Baleine – neuf semaines	Tous	62 \$
	Junior 1 – neuf semaines	Tous	50 \$
	Junior 2 – neuf semaines	Tous	50 \$
	Junior 3 – neuf semaines	Tous	62 \$
Junior 4 – neuf semaines	Tous	62 \$	

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
	Junior 5 – neuf semaines	Tous	62 \$
	Junior 6 – neuf semaines	Tous	68 \$
	Junior 7 – neuf semaines	Tous	68 \$
	Junior 8 – neuf semaines	Tous	68 \$
	Junior 9 – neuf semaines	Tous	68 \$
	Junior 10 – neuf semaines	Tous	68 \$
Piscines Sylvie-Bernier et Jacques-Amyot 3° Autres programmes	Natation adultes – neuf semaines	Tous	84 \$
	Natation correction de style – neuf semaines	Tous	84 \$
	Olympiques spéciaux – neuf semaines	Tous	62 \$
	Plongeon – neuf semaines	Tous	68 \$
Piscines Sylvie-Bernier et Jacques-Amyot 4° Formation	Médaille de bronze	Tous	115 \$
	Croix de bronze	Tous	125 \$
	Soins d'urgence	Tous	60 \$
	Sauveteur national	Tous	145 \$
Piscine Gérard-Guay 5° Aquaforme en eau profonde	Adultes X une semaine	Tous	25 \$
	Adultes X deux semaines	Tous	38 \$
	Adultes X trois semaines	Tous	50 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
Piscine Gérard-Guay 6° Natation préscolaire	Tortue de mer – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
	Salamandre – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
	Poisson-lune – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
	Crocodile – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
	Baleine – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
Piscine Gérard-Guay 7° Natation junior	Junior 1 à 10 – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
Piscine Gérard-Guay 8° Natation adultes	18 ans et plus – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	30 \$
Piscine Gérard-Guay 9° Club des longueurs	16 ans et plus – 12 semaines X un cours / semaine	Tous	15 \$
	16 ans et plus – 12 semaines X deux cours / semaine	Tous	30 \$
	16 ans et plus – 12 semaines X trois cours / semaine	Tous	45 \$
	16 ans et plus – 12 semaines X quatre cours / semaine	Tous	60 \$
	16 ans et plus – 12 semaines X cinq cours / semaine	Tous	75 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
Piscine Saint-Benoît 10° Natation préscolaire	Tortue de mer – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
	Salamandre – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
	Poisson-lune – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
	Crocodile – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
	Baleine – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
Piscine Saint-Benoît 11° Natation junior	Junior 1 à 10 – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	25 \$
Piscine Saint-Benoît 12° Natation adultes	18 ans et plus – quatre semaines X deux cours / semaine	Tous	30 \$

Les taxes applicables sont incluses aux tarifs du présent article.

« **12.9.4.** La tarification pour l'inscription à une activité sportive ou de loisir en régie est, à compter de la date de prise d'effet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines activités de loisir et à certains plateaux récréatifs*, R.A.3V.Q. 97, imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Aéroboxe	18 ans et plus – 12 semaines	Tous	60 \$
2° Badminton (cours)	Adultes – 12 semaines	Tous	80 \$
	Adultes – six semaines	Tous	40 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
3° Badminton (libre)	Adultes – 12 semaines	Tous	120 \$ / terrain
	Adultes – six semaines	Tous	60 \$
4° Cardio combiné	18 ans et plus – six semaines	Tous	30 \$
	18 ans et plus – 12 semaines	Tous	60 \$
5° Conditionnement physique	Débutant – six semaines	Tous	30 \$
	Débutant – 12 semaines	Tous	60 \$
	Débutant – six semaines X deux cours / semaine	Tous	55 \$
	Débutant – 12 semaines X deux cours / semaine	Tous	90 \$
	50 ans et plus – six semaines	Tous	30 \$
	50 ans et plus – 12 semaines	Tous	60 \$
	6° Golf	Débutant – six semaines	Tous
	Intermédiaire – six semaines	Tous	120 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
7° Judo	6 à 10 ans – six semaines	Tous	20 \$
	6 à 10 ans – 12 semaines	Tous	40 \$
	11 ans à 17 ans – six semaines	Tous	25 \$
	11 ans à 17 ans – 12 semaines	Tous	50 \$
	11 ans à 17 ans – six semaines X deux cours / semaine	Tous	40 \$
	11 ans à 17 ans – 12 semaines X deux cours / semaine	Tous	75 \$
8° Karaté-kenpo	6 ans à 15 ans – six semaines	Tous	30 \$
	6 ans à 15 ans – 12 semaines	Tous	60 \$
9° Marché avec circuit extérieur	50 ans et plus – 12 semaines	Tous	60 \$
10° Mise en forme Funky / Hip-Hop	16 ans et plus – 12 semaines	Tous	50 \$
11° Cours de patinage	50 ans et plus – six semaines	Tous	45 \$
	50 ans et plus – 12 semaines	Tous	80 \$
12° Programme de prévention des chutes	50 ans et plus – six semaines	Tous	Gratuit
	65 ans et plus – 12 semaines	Tous	Gratuit
13° Relaxation pour les aînés	55 ans et plus – six semaines	Tous	30 \$
	55 ans et plus – 12 semaines	Tous	55 \$
14° Stretching et tonus	50 ans et plus – six semaines	Tous	30 \$
	50 ans et plus – 12 semaines	Tous	60 \$

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
15° Taekwondo	5 ans à 13 ans, ceinture blanche 1 -2 – huit semaines	Tous	47 \$
	5 ans à 13 ans, ceinture blanche 1 -2 – 12 semaines	Tous	65 \$
	5 ans à 13 ans, ceinture jaune 1 -2 – huit semaines	Tous	60 \$
	5 ans à 13 ans, ceinture jaune 1 -2 – 12 semaines	Tous	90 \$
	5 ans à 13 ans, ceinture verte à rouge – huit semaines X deux cours / semaine	Tous	87 \$
	5 ans à 13 ans, ceinture verte à rouge – 12 semaines X deux cours / semaine	Tous	125 \$
16° Taekwondo compétition	5 ans et plus – 12 semaines	Tous	65 \$
17° Volleyball	16 ans et plus – six semaines	Tous	30 \$
	16 ans et plus – 12 semaines	Tous	60 \$
18° Gardiens avertis	11 ans à 15 ans – dix heures	Tous	25 \$
19° Patin à roues alignées	4 ans à 6 ans – trois semaines	Tous	25 \$
	7 ans à 14 ans – trois semaines	Tous	25 \$
	Adulte – trois semaines	Tous	40 \$

Les taxes applicables sont incluses aux tarifs du présent article. ».

3. Ce règlement est modifié par le remplacement du premier alinéa de l'article 12.11 par le suivant :

« **12.11.** La tarification pour la fourniture du service du Programme Vacances-Été et des camps de jour est, avant la date de prise d'effet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines activités de loisir et à certains plateaux récréatifs*, R.A.3V.Q. 97, imposée comme suit : ».

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 12.11, de ce qui suit :

« **12.11.1.** La tarification pour la fourniture du service du Programme Vacances-Été et des camps de jour est, à compter de la date de prise d'effet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines activités de loisir et à certains plateaux récréatifs*, R.A.3V.Q. 97, imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Programme Vacances-Été (PVE)	Sans objet	Premier enfant d'une famille	80 \$ / été
		Deuxième enfant d'une famille	60 \$ / été
		Troisième enfant d'une famille	40 \$ / été
		Quatrième enfant et plus d'une famille	Gratuit
		Non-résident	300 \$ / été
	Surveillance animée	Enfant	20 \$ / été
2° Camp	Explorateur	Enfant de 4 ans ou 5 ans	60 \$ / semaine
		Enfant de 6 ans à 11 ans	70 \$ / semaine
		Enfant de 12 ans à 14 ans	85 \$ / semaine
	Multi-sports	Enfant	90 \$ / semaine
	Tennis	Enfant	90 \$ / semaine
	Modification de l'inscription d'un participant	Tous	10 \$ / semaine modifiée

Les taxes applicables sont incluses aux tarifs du présent article. ».

5. Le premier alinéa de l'article 12.12 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **12.12.** La tarification pour la location d'espace au marché aux puces de Sainte-Foy est, avant la date de prise d'effet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines activités de loisir et à certains plateaux récréatifs*, R.A.3V.Q. 97, imposée comme suit : ».

6. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 12.12, du suivant :

« **12.12.01.** La tarification pour la location d'espace au marché aux puces de Sainte-Foy est, à compter de la date de prise d'effet du *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines activités de loisir et à certains plateaux récréatifs*, R.A.3V.Q. 97, imposée comme suit :

Service ou bien offert	Catégorie de service ou de bien	Clientèle	Tarif
1° Location d'une table réservée à l'avance au marché aux puces	Table de 120 par 240 centimètres ou table d'un emplacement stratégique	Tous	55 \$ / jour
	Table de 90 par 240 centimètres	Tous	35 \$ / jour
2° Location d'une table non réservée à l'avance au marché aux puces	Table de 120 par 240 centimètres ou table d'un emplacement stratégique	Tous	75 \$ / jour
	Table de 90 par 240 centimètres	Tous	55 \$ / jour
3° Location d'un emplacement pour un véhicule uniquement, au marché aux puces	Réservé à l'avance	Tous	90 \$ / jour
	Non réservé à l'avance	Tous	110 \$ / jour

Un dépôt de 15 \$ par table par semaine et de 25 \$ par emplacement pour un véhicule par semaine est exigé au moment d'une réservation.

Les taxes applicables sont incluses aux tarifs du présent article. ».

7. Les dispositions de ce règlement remplacent une disposition traitant du même objet prévue dans un règlement en vigueur le 31 décembre 2001 dans une municipalité mentionnée à l'article 5 de la *Charte de la Ville de Québec*, et qui demeure en vigueur conformément à l'article 6 de la même loi.

- 8.** Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} avril 2009.
- 9.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery sur la tarification de biens et de services et les autres frais afin d'imposer la tarification applicable pour l'utilisation des plateaux récréatifs et pour la fourniture des activités sportives ou de loisir; du Programme Vacances-Été, du marché aux puces de Sainte-Foy ainsi que des équipements patrimoniaux qui relèvent de la responsabilité du conseil d'arrondissement.

Ce règlement a effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.